



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 96002

Texte de la question

M. Bruno Gilles souhaite rappeler à M. le Premier ministre la situation qui fut celle des habitants de la deuxième cité française littéralement pris en otage à l'automne 2005 par un mouvement social, comme l'a reconnu en mars 2006 la cour d'appel d'Aix-en-Provence, qui a déclaré illégale la grève d'alors à la Régie des transports de Marseille (RTM). En dépit de l'illégalité reconnue de ce mouvement, les syndicats ont été dispensés par la cour de réparer le préjudice réclamé par la régie, sans parler de l'énorme préjudice subi par l'ensemble de l'économie locale. Aussi il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses réflexions sur le sort de ces citoyens, en particulier les plus modestes d'entre eux, victimes de grèves abusives et prolongées, au regard de la valeur si fréquemment affirmée de solidarité nationale.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Gilles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96002

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5749